

Chrono délibération : N°2021-03-08 : 05

DELIBERATION du conseil d'administration de l'ENSCM - Séance du 8 mars 2021

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 8 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Tarification du TOEIC.

Autres prestations obligatoires (TOEIC tarifs révisés en octobre 2020): Elèves	
TOEIC facturé si 2 ^{ème} passage pour les élèves inscrits à l'ENSCM	Prix coutant 53,64 €
TOEIC : remboursement partiel aux étudiants ENSCM effectuant le 1 ^{er} passage hors école et ayant payé directement le TOEIC	53,64 €
TOEIC facturé aux étudiants faisant une partie de leur scolarité à l'ENSCM	Prix coutant 53,64 €
TOEIC : coût additionnel par session en ligne avec surveillance ETS	7€

Résultat du vote :

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour : 18 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

La tarification du TOEIC est approuvée par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration avec 18 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Montpellier, le 8 mars 2021

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

